



ANNEXE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
OU A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX
POUR UN BATIMENT DISPOSANT
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs paru au J.O. du 08/06/1996.

Le contrôle technique exercé par les communes, en vertu des articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les systèmes d'assainissement non collectif est le suivant :

« ...**vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, pour les installations nouvelles ou réhabilitées. Cette dernière vérification doit être effectuée avant remblaiement, cette vérification étant suspensive du certificat de conformité.** »

En conséquence :

- Lors du dépôt de la demande de permis de construire ou de la demande d'autorisation de travaux vous devrez constituer le dossier de demande d'autorisation complet accompagné de l'étude à la parcelle destinée à justifiée du choix et du dimensionnement de votre filière d'assainissement non collectif.
- En fin de travaux, dès la mise en place de votre système d'épuration et avant remblaiement et recouvrement vous devrez déposer en Mairie contre récépissé le formulaire de « déclaration d'achèvement de travaux » (SANIT III), la visite de conformité sera effectuée sur rendez-vous.

Cette dernière démarche vous permettra, après obtention de l'avis favorable, de procéder au remblaiement et au recouvrement des dits ouvrages.

PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Dossier à fournir en DEUX exemplaires originaux) :

- Le présent formulaire (SA1NIT I et SANIT II) renseigné et signé ;
- Les plans de la maison ;

L'étude à la parcelle demandée doit être conforme à l'annexe C du la norme XP DTU 64-1 et doit comprendre notamment les éléments suivants

- Un plan de situation au 1/25 000°;
- Un extrait cadastral avec la localisation de la (ou des) parcelles concernées ;
- La coupe du terrain au droit du projet d'assainissement
- Les essais de perméabilité (3 au minimum) (méthode à niveau constant et charge variable) ;
- Plan d'implantation de la filière ;
- Schéma de la filière retenue.
- Autorisation du propriétaire du point de rejet dans le cas de filière drainée.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTES ET INSTRUITS.

LES DOSSIERS COMPLETS, EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX, DOIVENT ETRE REMIS A :

MAIRIE DE CHIROUBLES
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Hôtel de Ville
69115 CHIROUBLES
☎ : 04 74 04 28 40 📠 : 04 74 04 28 41
Courriel : mairie.chiroubles@wanadoo.fr

DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(À remplir par le pétitionnaire et à déposer en mairie en deux exemplaires)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom : Prénoms :
 Adresse : Téléphone :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION

Lieu-dit : Commune :
 Références cadastrales de la (ou des) parcelles :
 Superficie totale du terrain :
 Certificat d'urbanisme n° : Délivré le :

CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

Construction neuve Transformation / rénovation / agrandissement
 Résidence principale Résidence secondaire
 Nature des locaux (si autre qu'habitation) :
 Nombre de pièces principales : Nombre de résidents permanents : Capacité maximale d'accueil :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réseau communal d'eau potable
 Réseau privé (forage, puits, source) * remplir le formulaire (SANIT II) ci après de déclaration d'utilisation d'un captage
 * privé (consultation de l'autorité sanitaire par le Maire)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRAIN (Où doit être réalisé l'épandage)

Etude géologique, pédologique et de perméabilité : OUI (fournir l'étude) NON

Topographie : Plat Pente faible (<2%) Pente moyenne (2%<p<10%) Pente forte (>10%)

Perméabilité du sol : Bonne Moyenne Mauvaise Nulle

Nature du sol à un mètre de profondeur : Sable Limon Argiles Roche
 Calcaire fissuré Terre végétale Autre

Hydrographie :

Le terrain est inclus dans un périmètre de protection d'un captage : OUI NON

Nappe d'eau souterraine à moins d'un mètre de profondeur : OUI NON

Cours d'eau qui borde le terrain (ruisseau rivière fossé) : OUI NON

Captage d'eau à moins de 35 m des limites du terrain : OUI NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

La filière doit être conforme à l'arrêté du 6 mai 1996 et au DTU

Celle-ci recevra uniquement des eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes)

Etude de la filière effectuée par un bureau d'étude spécialisé en la matière (*Liste non exhaustive des bureaux d'études disponible en mairie ou à la Communauté de Communes de Beaujeu*) :

OUI (fournir l'étude)

NON (fournir la justification)

A – CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT

Bac à graisses (/200 l)

OUI, volume :

NON

Fosse toutes eaux : volume : m³

*Indicateur de colmatage incorporé :

OUI, volume : litres

NON

*Pré filtre séparé (/200 l) :

OUI, volume :

NON

Autre dispositif (préciser type, capacité, traitement, etc.).....

B – DISPOSITIF ASSURANT L'EPURATION ET L'EVACUATION PAR LE SOL

Tranchées d'épandage à faible profondeur : Nombre de tranchées : Longueur totale :

Lit d'épandage à faible profondeur : Longueur : Largeur :

Lit filtrant vertical non drainé : Longueur : Largeur : Profondeur :

Terre d'infiltration : Dimensions :

C – DISPOSITIF ASSURANT L'EPURATION ET L'EVACUATION VERS UN MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL

(Installés exceptionnellement sur mesure dérogatoire)

Exutoire : (fournir l'accord du propriétaire du milieu récepteur)

Lit filtrant drainé à flux vertical : Dimensions :

Lit filtrant drainé à flux horizontal : Dimensions :

D – DISPOSITIF ASSURANT L'EPURATION ET L'EVACUATION VERS UNE COUCHE PERMEABLE SOUS-JACENTE

(Installés exceptionnellement sur mesure dérogatoire et obligatoirement après une filière complète)

Formations géologiques réceptrices: (fournir une étude hydrogéologique)

Puits d'infiltration : Dimensions :

AVIS DU MAIRE OU DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

PROJET CONFORME AUX DISPOSITIONS TECHNIQUES EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME

PROJET NECESSITANT UNE CONSULTATION DE LA D.D.A.S.S.

(Projet se situant dans un périmètre de protection de captages ou faisant appel à un dispositif nécessitant une mesure dérogatoire)

Fait à le

Signature, cachet :

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus, m'engage à adresser à Monsieur le Maire, la déclaration d'achèvement des travaux (SANIT III) avant recouvrement pour contrôle technique et à réaliser l'entretien de mes installations aussi souvent que nécessaire et conformément aux textes en vigueur.

Fait à le

Signature :

DECLARATION D'UTILISATION D'UN CAPTAGE D'EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'UNE FAMILLE

(À adresser par Monsieur le Maire au service Santé-Environnement de la D.D.A.S.S.)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPTAGE

Nom : Prénoms :
Adresse : Téléphone :
.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Installation associée à une procédure d'urbanisme (ex : demande de permis de construire, déclaration de travaux...)

Installation dissociée d'une procédure d'urbanisme (ex : réfection d'une installation existante...)

Lieu-dit : Commune :

Références cadastrales de la (ou des) parcelles : Section n°

Superficie totale du terrain : Classement de la zone (POS) :

Nature du captage : Forage Puits Source Autre

▪ Profondeur de l'ouvrage :

▪ Débit de pointe (m³/h) : Débit journalier exploitable :

▪ Profondeur de la nappe : Profondeur du tubage crépiné :

▪ Profondeur de la pompe : Débit de la pompe :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné M atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et m'engage à faire procéder une fois par an, à un contrôle analytique de la qualité de l'eau de captage (analyse du type B3C1) par un laboratoire agréé au titre du contrôle des eaux de consommation humaine.

Fait à le

Signature :

DOCUMENTS GRAPHIQUES ET SANITAIRES (à joindre obligatoirement à la demande)

- 1) Plan de situation de la parcelle où se situe le captage d'eau (forage, puits, source...) sur fond de carte IGN au 1/25 000°.
- 2) Plan de masse coté à l'échelle 1/200 ou 1/500 où devront figurer : la construction, le captage d'eau et les systèmes d'assainissements non collectifs situés dans un rayon de 35 mètres.
- 3) Attestation d'impossibilité de raccordement au réseau communal d'eau potable délivrée par le Maire
- 4) Attestation de débit délivrée par un homme de l'art.
- 5) Formulaire de déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif comportant l'avis préalable du Maire (SANIT I).
- 6) Résultats d'analyse de l'eau brute de type B3C2X datant de moins d'un an dont le prélèvement aura été effectué par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé Publique au titre du contrôle des eaux de consommation humaine après un pompage efficace d'au moins quatre (4) heures.